

CHSCT du 15 septembre 2020

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui, une nouvelle fois en configuration restreinte, pour débattre des nombreux sujets d'actualité qui bouleversent la vie des services et des agents. Ces sujets graves risquent vraisemblablement de revenir pendant encore de longs mois au cours de nos échanges.

Il s'agit en particulier de la crise COVID-19 qui continue de frapper l'ensemble du territoire et qui sévit particulièrement au sein de notre département repassé en rouge depuis vendredi dernier au regard de la circulation active du virus. Nous y reviendrons au cours de notre déclaration liminaire.



Par courriel du 3 septembre 2020, les membres du CHS-CT souhaitaient ajouter un point à l'ordre du jour : l'ensemble des projets de réorganisations suites aux suppressions, transferts de services ou de missions dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité au 1^{er} janvier 2021. Les membres du CHS-CT demandaient également la présentation des plans actualisés avec l'indication du positionnement des agents pour l'ensemble de ces projets ainsi que soit présenté un bilan de la situation du télétravail lors de l'évocation du point sur la situation sanitaire actuelle.

En réponse à ces sollicitations, qui pour le commun des mortels sembleraient logiques dans le cadre de la tenue d'une instance telle que le CHS-CT, vous avez balayé d'un revers de la main nos demandes et l'inscription de ce point. Pas de NRP au menu. Retranché derrière une position dogmatique, « la notion de projet important s'inscrivant dans un projet de réorganisation de service fonde la consultation exclusive du CTL », justifiant que le CHS-CT n'est désormais plus compétent sur la question du NRP.

Monsieur le Président, jamais en pareille situation, les CHS-CT n'ont à ce point démontré leur légitimité et leur indispensable utilité. Comment peut-on déconnecter le NRP, réforme la plus importante depuis la fusion DGCP/DGI, des problématiques liées à la réorganisation immobilière, logistique, informatique de nos services et plus généralement des conditions de travail des agents ? Le CHS-CT demeure bien l'instance qui peut traiter de ces sujets complexes et sensibles. C'est pourquoi **FO Finances 62** tient à rappeler avec fermeté qu'elle reste attachée au maintien du CHS-CT. Notre responsabilité en tant que délégués est de vous alerter sur les dérives et les risques que la fusion de cette instance avec le CTL vont engendrer.

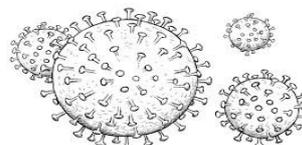
En pleine reprise de l'épidémie du virus COVID-19 et l'augmentation quotidienne du nombre de cas positifs, la Direction Générale continue d'avancer coûte que coûte sur la mise en place du NRP. Pire !! L'été a été chaud à Bercy : elle accélère la cadence pour que les projets soient finalisés au plus vite, bafouant par là-même le dialogue social et la période de consultation. Dans moins de quatre mois, la première vague va tout ravager sur son passage. Création des premiers SGC, refonte du contrôle fiscal ... Des opérations réalisées à marche forcée, avec au final un seul objectif : le démantèlement du service public. La marchandisation du recouvrement des impôts, produits communaux et amendes au bistrot du coin vient sceller le sort de notre réseau. Les usagers apprécieront toute la considération que le Ministre des Finances leur porte... des administrés de seconde zone avec comme réponse Internet et points de contact. Un service public sacrifié sur l'autel des plans drastiques de restrictions budgétaires malgré les alertes régulières des organisations syndicales et de leurs représentants depuis des années.

Dans le contexte d'une crise qui est loin d'être terminée et dont l'issue demeure incertaine, il est impensable que ce projet poursuive sa route comme si rien n'était, alors qu'en répondant sans interruption aux usagers et aux élus locaux, la densité du réseau des Finances Publiques a démontré toute sa pertinence.

Nous échangerons également longuement sur la situation sanitaire actuelle suite à la reprise active du virus COVID-19. Depuis le 1^{er} septembre 2020, le port du masque de protection dans les locaux occupés par les administrations et les établissements de l'État a été rendu obligatoire, dans tous les bureaux partagés à l'exception des agents disposant d'un local individuel.

Il était prévisible de voir le virus circuler de nouveau activement sur le territoire en lien avec les mobilités de population en période estivale. Nous avons été de ceux à vous alerter sur ces risques et qu'il fallait anticiper au plus tôt, tant sur le plan fonctionnel qu'organisationnel.

Car oui Il est taquin ce virus...



- D'abord il est très snob, il ne fréquente que des clusters ;
- Il s'attaque aux jeunes dans leur fête mais pas aux spectateurs du Puy du Fou ;
- Il met des salariés au chômage mais permet la fraude patronale au chômage partiel ;
- Il amène des scientifiques sur les plateaux télé pour dire tout et son contraire ;
- A certain endroit il n'est contagieux que le week-end...quand les gens se détendent mais pas la semaine au travail ;
- Il n'était pas assez dangereux de février jusqu'à la fin de la période estivale et le masque était inutile... puis il est devenu très dangereux le premier septembre et le port du masque est devenu obligatoire sur le lieu de travail ;
- Il permet de s'asseoir cote a cote dans un train mais pas au théâtre ;
- Il autorise des matchs de foot avec 5000 spectateurs mais interdit de se réunir à plus de 10 sur la voie publique ;
- Il n'est pas contagieux assis a la table du restaurant mais le devient quand vous allez aux toilettes ;
- Il est très malin ce virus, il réagit différemment en fonction des gens ,des lieux et des intérêts !

Conformément à la circulaire relative à la prise en compte dans la Fonction Publique de l'État de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, le Premier Ministre rappelle entre autre que le télétravail demeure une pratique qu'il convient de continuer à favoriser.

Qu'en est-il pour la DDFiP du Pas-de-Calais ? Aucune directive n'a été donnée à ce jour alors que de nombreuses autres DDFiP, dès le 1^{er} septembre, ont proposé aux agents, déjà

équipés en télétravail, avec l'accord de leur chef de service, de télé-travailler jusque 3 jours par semaine, et d'équiper les agents volontaires qui ne l'étaient pas encore. Le fonctionnement en mode présentiel n'est pas le seul recours à la continuité de nos services, surtout quand la reprise de l'épidémie est particulièrement marquée depuis la rentrée.

Dans le prolongement de la lettre du Premier Ministre, il est évoqué le cas particulier des agents vulnérables. Les délégués **FO FINANCES 62** resteront particulièrement vigilants sur la prise en charge de ces agents et le suivi des situations individuelles.

Il en est de même pour les agents dont les enfants se sont vus leur classe ou leur établissement scolaire fermé. Qu'en est-il ?

Pour les délégués **FO FINANCES 62** il est urgent d'examiner les évolutions des dispositifs sanitaires sur la base du nouveau protocole et mettre à jour le DUERP.

Nous tenions à souligner la réactivité de l'équipe logistique quant à la mise en œuvre des procédures de nettoyage des bâtiments et la livraison sur site de fournitures (masques, gel, lingettes). Il est cependant déplorable d'apprendre que des agents sur site se plaignent de ne pas avoir suffisamment de produits désinfectant, de ne pas avoir reçu la pochette de 5 masques en tissus et de devoir amener leur propre gel hydroalcoolique. Il n'est pas venu le moment de faire des économies de bout de chandelle alors que la santé et la sécurité des agents sont en jeu.

Les délégués **FO FINANCES 62** demandent à ce qu'un rappel soit fait, par la direction via les chefs de services, sur l'obligation que chaque agent doit procéder au nettoyage de son espace de travail, du mopieur avant et après utilisation



Monsieur le Président, les élus **FO FINANCES 62** vous demandent des précisions quant au protocole mis en place par la cellule COVID de la CPAM dès lors qu'un agent est dépisté positif sur un site. Quelle est la prise en charge et la procédure à suivre pour l'agent infecté et pour ses collègues ? Qu'en est-il pour le SIP de Lens Nord et pour la Division SPL de la direction ? Tenteriez-vous de minimiser les impacts de ces situations ?



La Ministre de la Transformation et de la Fonction publique s'est engagée à ce que « la protection sanitaire des agents et des usagers soit exemplaire dans nos services publics, essentiels à la relance de notre pays ». Cette ambition trouvera sûrement des traductions concrètes dans la circulaire à paraître.

S'il faut « lutter contre le virus et continuer à vivre », **FO FINANCES 62** considère qu'il est assurément indispensable de continuer à revendiquer et à défendre toujours et partout les droits des personnels.

Vos représentants **FO-Finances 62 en CHSCT :**
Titulaires : Laurence DIDAUX & Valérie CADET
Suppléants : Justine KORKUT & Gautier LEDOUX